



NEWS,  
SANTÉ

## CRISE SANITAIRE : NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE GPS&O

Pour faire face à la circulation épidémique, plusieurs mesures sont en vigueur sur l'ensemble du territoire avec le Pass sanitaire, le port du masque et l'application de protocoles spécifiques.

Publié le 05 janvier 2022

*Dernière mise à jour : 26 janvier 2022*

Face à la dégradation des indicateurs de l'épidémie et afin d'éviter de remettre en place des mesures de confinement, de couvre-feu, de fermeture anticipée des commerces ou de limitation de déplacement, **de nouvelles mesures sont appliqués par la communauté urbaine :**

### LE PASS VACCINAL

---

Pour accéder aux équipements culturels et sportifs communautaires, ainsi qu'aux rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire les personnes

- > **âgées de plus de 16 ans doivent présenter un pass vaccinal**
- > **de 12 à 15 ans doivent présenter un pass sanitaire valide**

Pour disposer du « pass vaccinal », il convient de présenter l'une de ces trois preuves :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui sont y éligibles.
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination. Les personnes concernées se voient ainsi délivrer par leur médecin un document pouvant être présenté dans les lieux, services, établissements et événements où le « pass vaccinal » est exigé.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Le « pass vaccinal » ne s'applique pas aux mineurs âgés de 12 à 15 ans. C'est donc le « pass sanitaire » - qui inclut la possibilité supplémentaire de présenter la preuve d'un test négatif de moins de 24h - qui demeure en vigueur pour cette tranche d'âge.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS

---

Les équipements GPSEO concernés sur le territoire de **Mantes-la-Jolie** sont :

- Le centre aquatique Aqualude : le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires.
- La patinoire : le port du masque est obligatoire sauf sur la piste.
- Le conservatoire à rayonnement départemental.

Outre la vérification du pass sanitaire à l'entrée, le **port du masque** est **obligatoire** pour tous à l'intérieur à partir de **6 ans**.